



Paris, le 24 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le gouvernement renforce l'offre médicale hospitalière à Mayotte

Le département de Mayotte rencontre d'importantes difficultés de recrutement de personnels médicaux hospitaliers. Le gouvernement a donc décidé de mettre en œuvre immédiatement trois mesures pour renforcer l'offre médicale hospitalière :

- la création d'**une indemnité particulière d'exercice pour les praticiens hospitaliers**, qui améliorera l'attractivité du centre hospitalier de Mayotte et fidélisera les praticiens titulaires qui s'engagent à y exercer pendant au moins quatre ans ;
- la possibilité pour la Directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) d'**élargir les modalités de recrutement** de médecins et chirurgiens dentistes à diplôme hors Union européenne en qualité de praticiens attachés associés ;
- **le recours à la réserve sanitaire** pour l'envoi immédiat de gynécologues-obstétriciens au centre hospitalier de Mayotte, afin de couvrir la période estivale et de mobiliser, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, des urgentistes et un pédiatre.

À travers ces trois mesures, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et George Pau Langevin, ministre des Outre-Mer, s'attachent à répondre aux difficultés de recrutement spécifiques du territoire de Mayotte et contribuent à assurer un égal accès aux soins de tous les citoyens, en métropole comme dans les Outre-Mer.

Contacts presse

Cabinet de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65

Cabinet de George Pau-Langevin : 01 53 69 26 74